

Matière : FINANCES  
LOCALES

Sous matière :  
SUBVENTIONS

**OBJET : CREATION  
D'UN MODE DOUX  
AVENUE MARTIN  
DAUCH PHASE 2 -  
DEMANDE DE  
SUBVENTION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 08 DECEMBRE  
2025

PUBLICATION DE LA  
PRESENTÉE EN DATE  
DU

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno  
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia  
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-  
MASSET,  
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia  
GRANIER,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Excusé :** Thierry ROSSICH.

**Absents :** Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

**Secrétaire :** Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Castelnaudary par délibération en date du 17 novembre 2025, a validé la création de la piste cyclable avenue Martin Dauch. La commune a pu bénéficier d'une subvention Fonds Vert 2025 au titre du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) à hauteur de 51 919.50 € pour une première phase des travaux d'un montant de 141 767.44 € HT (portion comprise entre le croisement du chemin du Périe et le magasin Netto).

Monsieur le Maire signale que l'enveloppe Fonds Vert PCAET n'étant disponible que jusqu'à la fin de l'exercice 2025, il a été décidé la réalisation d'une première phase de travaux pour

bénéficier de ces crédits.

Monsieur Le Maire suggère de poursuivre en 2026 par la deuxième phase des travaux visant à poursuivre les travaux 2025 jusqu'au croisement de l'avenue du Général de Gaulle avec l'avenue du maquis de la montagne Noire. Cela permettra d'avoir une liaison sécurisée pour les piétons et cycles tout en facilitant l'accès à différents points clés (centre-ville, vallons du Griffoul, conservatoire de musique Elsa Barraine).

Monsieur le Maire précise que cette deuxième phase de travaux peut être financée par le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Etat (DSIL).

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Création d'une voie douce Phase 2	569 331.90	Conseil Départemental	<b>50 000.00</b>
Prestations intellectuelles (MO,CT,SPS...)	13 081.66	Conseil Régional	<b>80 000.00</b>
		Etat (DSIL)	<b>116 482.71</b>
		Ville de Castelnau-d'Aude	<b>335 930.85</b>
<b>TOTAL</b>	<b>582 413.56</b>	<b>TOTAL</b>	<b>582 413.56</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessus.

**L'AUTORISE** à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental, du Conseil Régional et de l'Etat.

**PRECISE** que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2026 Opération 9012.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnau-d'Aude, le 15 décembre 2025

Le Maire,  
Patrick MAUGARD

